

METHODOLOGIE

Les activités du projet sont structurées en quatre volets :

- Intégration du module écosanté dans les programmes existants,
- Promotion de la recherche en écosanté,
- Gouvernance du projet,
- Pérennisation du processus d'institutionnalisation de l'approche écosanté

La méthodologie de mise en œuvre de ces activités sera basée sur les trois principes qui fondent l'approche Ecosanté et qui sont la participation, la transdisciplinarité et le genre.

La stratégie globale du projet consistera à s'appuyer sur les initiatives en cours dans les différentes institutions impliquées dans le processus d'institutionnalisation à savoir les formations dispensées, les bourses écosanté octroyées ainsi que les expériences nouvelles et même anciennes comme :

- les expériences pilote d'intégration dans un Master au Burkina Faso, dans deux DESS à l'Université d'Abomey Calavi au Bénin
- L'expérience du Programme de Formation à Distance à la Recherche en Santé au Travail et Environnement (FORSTE) que développe l'Unité d'Enseignement et de Recherche en Santé au Travail et Environnement de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou. Il est à noter que ce programme en cours depuis 11 ans a été soutenu durant ses trois premières années par le CRDI.

La concertation et les échanges au sein de chaque institution et entre les institutions seront privilégiés pour promouvoir l'approche écosanté et faciliter la diffusion des résultats des recherches en écosanté.

Volet 1 : Intégration du module écosanté dans les programmes existants

Rappel des programmes existants identifiés pour recevoir le module écosanté par pays

N°	Université/ Ecoles	Pays	Programmes/Diplômes	Observations
1	Université d'Abomey Calavi	Bénin	1- DESS MEQ 2 - DEA Santé Environnement	
2	2ie Burkina Faso	Burkina- Faso	Maîtrise Génie sanitaire et environnement -Master en ingenierie	
3	Université du Burkina Faso		Non encore fixé	
4	Université de Cocody	Côte d'Ivoire	DESS Santé Communautaire	
5	Université d'Abobo Adjamé		DEA Chimie santé et Environnement	

6	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé 1		Non encore fixé	
---	---	--	-----------------	--

Ce volet regroupe les deux grandes actions suivantes :

1. Atelier pédagogique régional et renforcement des capacités des enseignants et chercheurs des institutions engagées dans le processus d'institutionnalisation

i- organisation d'un atelier pédagogique régional

Un groupe de travail constitué de membres de la COPES des cinq universités, assistés d'un expert par pays sera mis en place pour faire un atelier pédagogique régional en vue de produire toute la documentation nécessaire à cette formation dont le mandat spécifique consistera à :

- revisiter le contenu du cours écosanté
- proposer le contenu des curricula et des guides des enseignants et des apprenants

Le groupe pédagogique travaillera de concert avec les responsables des différents programmes en vue de proposer des documents adaptés, réalistes et accessibles à tous.

Ces documents seront ensuite validés dans chaque pays par les représentants des institutions au cours d'un atelier national. Ce dernier atelier qui va durer deux jours réunira le ou les membres de la COPES Pays ainsi que les responsables des programmes ciblés soit environ une douzaine de participants dans chaque pays

Au terme de l'atelier régional et national la coordination finalisera les documents et les transmettra à chaque pays pour exploitation

ii) Poursuivre l'information et la sensibilisation sur le projet et sur l'approche à l'intention d'une vingtaine d'enseignants et chercheurs comprenant des doyens, des directeurs et des enseignants des facultés et départements de chaque université impliquée.

Les membres de la COPES-AOC animeront ces séances dont l'objectif essentiel est d'informer et de sensibiliser ces acteurs sur l'approche écosanté et obtenir ainsi leur adhésion au démarrage du processus d'institutionnalisation.

De manière concrète, cet atelier de sensibilisation par pays durera 2 jours et consistera à:

Au cours de la première journée :

- faire la genèse de l'approche écosanté dans le monde et en Afrique de l'Ouest et du Centre
- présenter les grands principes de l'approche, les acquis sur la pratique de l'approche et les projets de recherche réalisés et en cours au Bénin

Au cours de la deuxième journée:

- faire la présentation du plan stratégique et des volets du plan stratégiques financés par le CRDI,

- élaborer au terme de cet atelier, un planning par pays de mise en œuvre des différentes activités de ces volets.

2. *Intégration du cours écosanté dans les programmes existants*

Elle se fera de manière progressive pour que au bout de trois ans l'intégration puisse être effective à travers les programmes retenus par chaque université. Cette intégration passera par trois phases successives :

☛Phase préparatoire

- *au niveau national*

elle se fera par Faculté et au sein de chaque Faculté par les départements et ou unités concernés. A cette phase, il s'agit de prendre les dispositions académiques et logistiques. Sur le plan académique, une formation de formateur sera effectuée et l'accompagnateur de cours sera responsabilisé.

S'agissant de la logistique, chaque Faculté dégagera pour les cours présentiels les locaux et le matériel pédagogique nécessaire. C'est aussi à cette phase que les syllabus élaborés lors de l'atelier régional seront multipliés pour être disponible au démarrage.

- *au niveau régional*

A cette phase la coordination réalisera le site web dont le plan de la maquette est mis en annexe.

☛Phase de démarrage

Elle sera marquée par la planification et le lancement par le Doyen ou son représentant du module des 60 heures au niveau de chaque cours retenu.

A cette même phase de démarrage, les appels à candidature seront lancés pour les cours à distance.

Comme nous l'avions signalé ci-dessus, les cibles potentielles sont les professionnels, les chercheurs, les ONG etc.

Pour donner la possibilité aux étudiants des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont les institutions universitaires ne sont pas engagées dans ce processus aux ONG et aux travailleurs individuels professionnels intéressés par l'approche de recevoir une formation en écosanté, il sera organisé un cours à distance à partir de la coordination régionale au Bénin.

La capacité d'animer ce cours se fonde sur l'expérience du programme FORST que nous avons mentionné ci-dessus (voir justification)

A cet effet, une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer les équipements et infrastructures nécessaires (locaux, serveur, etc.) pour accueillir ce cours et les facteurs de réussite et d'échec de cette activité. Sur la base des résultats de cette étude, un site web sera créé et la plate-forme du cours sera installée.

Les cours à distance démarreront à partir de la deuxième année du projet. Au plus 15 étudiants seront formés chaque année soit 30 étudiants sur les 2 ans.

Ce cours à distance constitue une opportunité de promouvoir l'approche écosanté dans les autres universités de l'Afrique de l'Ouest et du Centre non signataires de la déclaration de Dakar et en milieu professionnel. Il permettra également d'élargir le réseau de la COPES et ainsi de disposer d'une masse critique importante de praticiens de l'approche écosanté capable de promouvoir l'approche écosanté auprès des décideurs, des partenaires et auprès des communautaires à la base à partir des résultats des travaux que les apprenants vont effectuer.

En effet, l'appropriation et la valorisation des résultats des projets de recherche en écosanté par les décideurs, les partenaires au développement nécessitent le renforcement des capacités des chefs services des ministères, des chargés des projets et programmes et des responsables des organisations non gouvernementales.

Les universités pourraient solliciter d'autres partenaires pour financer en partie cette formation. Parmi ces partenaires, on peut citer, l'Agence Universitaire de la Francophonie qui a suivi le processus d'élaboration de ce projet de même que l'UNESCO, l'UEMOA eu égard à leur programme sur la gestion de l'environnement sain.

Par ailleurs des formations à la carte pourraient être organisées à la demande de certaines institutions. Cette activité pourrait être envisagée dans le cadre du Projet initié par la COPES-AOC et le NEPAD. Cette activité relative à la gestion des déchets solides qui a déjà reçu l'approbation du CRDI est une opportunité pour les projets de recherche au niveau des pays.

Volet 2 : Promotion de la recherche en écosanté

Il s'agira dans le cadre de ce volet d'activités de soutenir la recherche en écosanté en vue de développement durable. Trois grandes activités seront réalisées :

1. Concours régional annuel "Boursiers écosanté"

Il sera organisé chaque année, un concours régional annuel « Boursiers écosanté » pour motiver les étudiants ayant suivi la formation de base en écosanté et désireux d'effectuer une recherche en écosanté pour dans le cadre de leur maîtrise ou de leur doctorat dans les cinq universités.

Au début de chaque année, un appel à proposition de projets de recherche en écosanté en vue du développement sera lancé dans les cinq universités.

Un Jury régional indépendant composé des enseignants autres que ceux des cinq universités sera mis en place et sélectionnera sur la base de critères définis et sous la responsabilité de la coordination du projet les meilleurs projets écosanté.

Une quinzaine de projets de recherche d'étudiants seront financés et mis en œuvre sur les trois ans.

2. Concours régional à l'intention des enseignants

Ce concours s'adresse aux enseignants chercheurs des cinq universités et vise à les motiver pour mener des recherches en écosanté en vue du développement durable. Cette activité démarrera en deuxième année car elle nécessite la mobilisation d'autres partenaires et la mise en place des modalités pratiques pour son organisation.

Les partenaires tels que l'AUF, la DANIDA, le NEPAD, la GTZ, l'UEMOA, la Banque Africaine de Développement, etc. seront approchés par la coordination régionale pour solliciter leurs appuis.

Pour renforcer la collaboration entre les enseignants entre les universités, les projets de recherche inter universitaire pourraient être une conditionnalité pour participer au concours. Ainsi, chaque enseignant se mettra en partenariat avec des collègues des autres universités et/ou avec les étudiants pour soumettre un projet de recherche.

En plus du meilleur projet de recherche, ce concours pourrait primer les meilleures pratiques en matière de recherche en écosanté.

3. la recherche à travers le suivi des projets et diffusion des résultats

Cette activité consistera à suivre les projets de recherche des étudiants et des enseignants chercheurs qui seront financés dans le cadre de ce projet. A cet effet, un dispositif efficace sera mis en place pour apprécier le niveau d'exécution des projets, identifier les difficultés et apporter l'assistance conseil aux étudiants chercheurs.

La capitalisation et la diffusion des résultats des recherches étant un aspect important de la promotion de l'approche écosanté surtout auprès des décideurs et des partenaires au développement, le projet entend développer des outils de communication pour atteindre un large public. L'un des outils envisagés est la création et l'animation d'un site web pour diffuser.

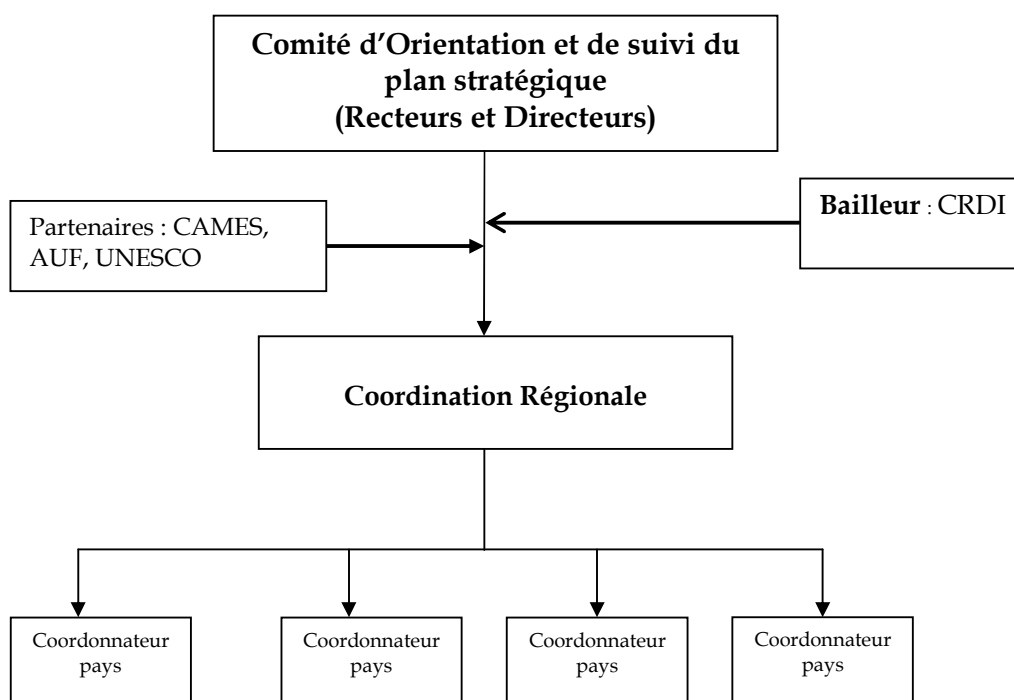
Elle vise à documenter toutes les phases de l'institutionnalisation. Cette documentation passe par la collecte d'information à travers les rapports et les enquêtes.

Volet 3 : Gouvernance du projet

Ce troisième volet est transversal aux autres volets du projet. Il comprend les activités suivantes :

1. *Mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion du projet*

- Montage institutionnel



La gestion stratégique du projet sera assurée par un Comité Inter universitaire d'Orientation et de Suivi. Ce comité sera constitué des Présidents, Recteurs et Directeurs des institutions signataires de la déclaration de Dakar. Pour formaliser les relations entre les institutions, un protocole de convention sera signé entre les 5 universités. Ce protocole définira la mission et les responsabilités de ce comité, les tâches qui lui seront assignées, son mode de fonctionnement, etc.

La Coordination Régionale jouera le rôle de Secrétariat permanent du Comité. Ce dernier jouera le rôle d'orientation et de décision. Il se réunira sur convocation de son Président chaque année pour l'approbation des rapports d'activités de la Coordination Régionale et des rapports financiers d'exécution du budget. Il adopte également lors de cette réunion le Plan d'Actions Annuel et le budget.

En ce qui concerne la gestion financière du projet, un compte bancaire sera ouvert par l'Université d'Abomey-Calavi dans lequel seront virés les fonds. Les décaissements se feront sur appels de fonds effectués par le coordonnateur régional du projet.

La gestion opérationnelle sera assurée par la Coordination du projet basée à Cotonou. Cette dernière sera assurée par un Coordonnateur assisté d'un Assistant de recherche et d'un Logisticien ayant une solide expérience en TIC.

Les relations avec les partenaires au développement ou toute autre institution seront définies dans un protocole de partenariat qui sera signé entre le Président du Comité d'Orientation et le responsable de l'institution partenaire.

- Appui en personnel, équipements et formations

La coordination régionale constitue la cheville ouvrière du dispositif institutionnel. Pour garantir son fonctionnement adéquat, il sera procédé au recrutement d'un personnel constitué d'un Assistant de recherche et d'un Logisticien ayant une solide expérience en TIC pour assister le coordonnateur régional.

Un budget est réservé à l'équipement constitué de mobiliers, d'ordinateurs et accessoires sera mis à la disposition de la coordination pour lui permettre de jouer efficacement son rôle.

Une formation de deux (02) jours sur les procédures administratives et financières du CRDI sera organisée à l'intention du personnel de la coordination pour leur permettre d'assurer une bonne gestion du projet.

2. Mise en place du mécanisme de monitoring du projet

Cette activité consistera à :

- réaliser une étude dans les quatre (04) pays concernés pour identifier les indicateurs clés de mesure de progrès et d'impact du projet et définir les critères d'évaluation
- développer un plan de monitoring à partir des résultats de l'étude ci-après qui comprendra le cadre logique, les outils de collecte, d'analyse et de diffusion des données, les moyens pour la réalisation des évaluations
- mettre en place des outils de gestion et de contrôle du budget
- un rapport informel tous les deux mois sera adressé par mail à Jean Michel Labatut

Le dispositif de monitoring constitue un outil important du pilotage du projet et de capitalisation des acquis de l'institutionnalisation de l'approche écosanté. D'où la nécessité de veiller à sa mise en place et à son utilisation efficiente.

Volet 4 : Pérennisation du processus d'institutionnalisation de l'approche écosanté

1. Mobilisation des ressources auprès d'autres bailleurs

Le financement du CRDI ne prend en compte que quelques volets du plan stratégique d'institutionnalisation de l'approche en Afrique de l'Ouest et du Centre. La mise en œuvre des autres volets nécessite la mobilisation d'autres ressources auprès des partenaires.

Pour que le financement du CRDI soit considéré comme un levier, les acteurs seront formés aux techniques de mobilisation des ressources. Un accompagnement leur sera donné dans leur recherche d'autres partenaires tout au long du projet.

Un plan de mobilisation de ressources supplémentaires sera élaboré.

2. Formalisation de la COPES

La non formalisation de la COPES-AOC constitue un risque pour la pérennisation des acquis du projet.

A ce titre, le projet doit initier des réflexions sur la question pour qu'à terme la COPES-AOC ne continue plus un regroupement d'individus ayant une vision commune. Une première réflexion sera menée dans chaque pays à travers l'organisation des réunions. Ces dernières consisteront à échanger sur la structuration de la COPES-AOC, ses organes et son fonctionnement. Les réflexions seront ensuite poursuivies lors des revues annuelles qui seront organisées au cours des deux premières années d'exécution du projet. Lors de la revue annuelle de la deuxième année, les textes fondamentaux de la COPES-AOC seront adoptés et ses organes installés. Ainsi, les responsables des différents organes de la COPES-AOC feront l'expérience de réseau au cours de la troisième année pour qu'à la fin du projet, ils prennent la relève et conduisent la suite du processus.

Les réflexions sur le fonctionnement de la COPES-AOC doivent également se pencher sur les aspects financiers.

3. Création d'un Fonds Régional d'Appui à la Recherche et à l'Education en vue du développement durable

Les institutions engagées dans le processus d'institutionnalisation de l'approche écosanté ont exprimé leur volonté de se doter d'un mécanisme de financement des projets de recherche en écosanté pour un développement durable lors de l'atelier de validation du plan stratégique tenu à Cotonou le 30 octobre 2006.

Cet objectif qui pourrait être envisagé sur le long terme nécessite que les réflexions soient amorcées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. A cet effet, une étude de faisabilité sera réalisée au cours de la troisième année pour définir les modalités pratiques de la création de ce fonds.